

TRADUCTION NON OFFICIELLE ¹

PROGRAMME EN QUATRE POINTS AXÉ SUR LA TRANSFORMATION POUR LA JUSTICE ET L'ÉGALITÉ RACIALES

Ancré dans l'expérience vécue par les Africains et les personnes d'ascendance africaine, le rapport énonce un ensemble complet de mesures d'urgence pour mettre fin au racisme systémique et lutter contre la discrimination raciale et les violations que commettent les représentants de la loi. Elles sont élaborées plus en détail dans le document A/HRC/47/CRP/1.² Pour parvenir à des résultats concrets, une approche en profondeur et concertée – un programme transformateur – est nécessaire pour éradiquer les causes profondes du racisme systémique.

Nous devons INTENSIFIER LES EFFORTS, RENDRE JUSTICE, ÉCOUTER ET RÉPARER.

I. INTENSIFIER LES EFFORTS: CESSER DE NIER ET COMMENCER À ERADIQUER

Le racisme systémique a besoin d'une réponse systémique pour remédier rapidement au déni et modifier les structures, institutions et comportements qui débouchent sur la discrimination directe ou indirecte à l'encontre des Africains et des personnes d'ascendance africaine dans tous les domaines.

1. Adopter des réformes et des mesures globales mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société pour éradiquer le racisme systémique, qui soient inscrites dans des plans d'action nationaux et régionaux détaillés et dotés de ressources suffisantes.
2. Prendre des engagements publics assortis d'échéances précises sur la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux et régionaux pour mettre fin au racisme systémique, et habiliter des institutions indépendantes à contrôler et rendre compte de la manière dont ces engagements sont respectés.
3. Utiliser les données pour orienter et évaluer les réponses au racisme systémique; recueillir et publier des données complètes ventilées selon la race ou l'origine ethnique, l'identité de genre, l'âge et d'autres facteurs, dans le respect de garanties strictes et du droit international des droits de l'homme, visant à analyser les effets des lois et des politiques sur les Africains et les personnes d'ascendance africaine.
4. Réprimer les comportements racistes, les actes de violence et les crimes de haine, avec toute la force de la loi et de l'initiative politique, notamment en dénonçant et en tenant les auteurs responsables de leurs actes.

¹ Texte original en anglais présenté en annexe du document A/HRC/47/53

² Présenté dans le document A/HRC/47/53.

5. Accélérer la mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'homme régionaux et de l'ONU, les commissions et enquêtes nationales, les institutions nationales des droits de l'homme et les institutions chargées de l'égalité, et contrôler l'efficacité et rendre compte des progrès.

II. RENDRE JUSTICE: METTRE FIN A L'IMPUNITÉ ET INSTAURER LA CONFIANCE

Assurer la responsabilité des membres des forces de l'ordre pour les violations des droits de l'homme et les crimes visant les Africains et les personnes d'ascendance africaine, remédier au déficit de confiance et renforcer le contrôle institutionnel.

1. Réimaginer le maintien de l'ordre et le système de justice pénale en soutenant et en mettant en œuvre des approches centrées sur les communautés pour la dignité et la sécurité collective qui protègent et servent tous les membres de ces communautés sans discrimination.
2. Mettre en œuvre des réformes pour limiter le recours à la force et interdire le profilage racial; traduire en justice de manière systématique et efficace les membres des forces de l'ordre pour les violations des droits de l'homme visant les Africains et les personnes d'ascendance africaine; et accorder des réparations aux victimes et à leurs familles.
3. Publier régulièrement des données, ventilées selon la race ou l'origine ethnique des victimes, sur les décès et les blessures graves liés à l'action des membres des forces de l'ordre, les poursuites et les condamnations correspondantes, ainsi que toute mesures disciplinaires.
4. Etablir et/ou renforcer des procédures et des mécanismes de contrôle et de plainte indépendants concernant l'action des forces de l'ordre; institutionnaliser et normaliser l'examen et les comptes rendus des cas de recours à la force entraînant la mort ou blessure grave, et faire le bilan des enseignements tirés.
5. Créer et financer des mécanismes indépendants pour aider les familles et les communautés touchées par les violations commises par les forces de l'ordre, notamment en finançant des autopsies distinctes, des programmes d'indemnisation des victimes, l'aide psychosociale, l'assistance pour le deuil et pour l'inhumation des victimes, et l'accès à la justice.

III. ECOOUTER: LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE DOIVENT ETRE ENTENDUES

Faire en sorte que les personnes d'ascendance africaine et ceux qui s'élèvent contre le racisme soient protégés et entendus, et à ce qu'une réponse soit apportée à leurs préoccupations.

1. Assurer la participation et/ou la représentation effective des personnes d'ascendance africaine, en particulier les femmes et les jeunes, à tous les niveaux dans les institutions de l'État, notamment dans les forces de l'ordre et le système de justice pénale, ainsi que dans les processus d'élaboration des politiques.
2. Reconnaître les contributions passées et présentes des personnes et des organisations qui s'élèvent contre le racisme, et soutenir la solidarité entre les mouvements pour l'égalité.
3. Assurer le plein respect de la liberté d'expression et du droit de réunion pacifique, et reconnaître le droit de manifester pacifiquement comme un moyen de produire le changement.
4. Protéger la sécurité et les droits des organisateurs, des participants, des observateurs et des journalistes lors des manifestations, en accordant une attention particulière aux personnes et groupes qui sont ou ont été victimes de discrimination raciale.
5. Enquêter à temps, avec efficacité et impartialité toute allégation de violations ou atteintes aux droits de l'homme commises contre des individus et des organisations qui s'élèvent contre le racisme.

IV. REPARER: CONFRONTER L'HERITAGE DU PASSE, ADOPTER DES MESURES SPECIALES ET RENDRE UNE JUSTICE REPARATRICE

Reconnaître que les formes contemporaines de racisme, la déshumanisation et l'exclusion trouvent leur origine dans l'absence d'une reconnaissance de la responsabilité vis-à-vis de l'esclavagisme, de la traite transatlantique des Africains réduits en esclavage et du colonialisme, et dans l'absence de mesures de réparations complètes des préjudices.

1. Reconnaître que la vérité, la justice, et les réparations concernant l'esclavagisme, la traite transatlantique des Africains réduits en esclavage et le colonialisme, ainsi que les séquelles qui y sont associées, contribuent à la non-répétition et la réconciliation, et bénéficient à l'ensemble de la société.
2. Créer, renforcer et financer entièrement les processus nationaux et autres pour construire un récit commun sur l'esclavagisme, la traite transatlantique des Africains réduits en esclavage et le colonialisme et leurs conséquences durables pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine.
3. Assurer la participation effective des personnes d'ascendance africaine et de leurs communautés pour orienter la conception et la mise en œuvre de ces processus, notamment dans le cadre de consultations inclusives à large participation.
4. Réparer des siècles de violence et de discrimination au moyen d'initiatives de grande envergure et concrètes, à l'intérieur et entre les États, notamment par la reconnaissance officielle et des excuses, des processus d'établissement de la vérité, et des réparations sous diverses formes.



5. Démanteler les structures et les systèmes conçus et déterminés par l'esclavagisme, le colonialisme et les politiques et systèmes discriminatoires sur le plan racial qui se sont succédés; repenser les espaces publics, notamment en commémorant et mémorialisant les contributions des personnes d'ascendance africaine et les préjudices qui leur ont été causés et en s'assurant que l'esclavagisme, la traite transatlantique des Africains réduits en esclavage et le colonialisme ne soient pas glorifiés.
